

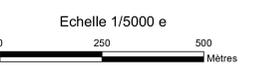


Mer du Nord

BRAY-DUNES

ZUYDCOOTE

Voir règlement écrit



LEFFRINCKOUCKE

Non réglementé

BELGIQUE

Légende
Hauteurs maximales des bâtiments

- Hauteurs spécifiques
- Voir règlement écrit
- Non réglementé
- 9 m
- 12 m
- 15 m
- 18 m
- 20 m
- 21 m
- 27 m
- 30 m
- 50 m
- Limites communales

Avertissement
Les dispositions relatives à la hauteur des constructions ne sont pas applicables aux constructions relevant de la destination d'équipements d'intérêt collectif et service public.
Les hauteurs sont mesurées à partir du niveau de l'axe de la voie.

Source des données: DGIP Castelnau
COD PLUHD

Communauté Urbaine de Dunkerque
Portes de la Mer - BP 85530
59098 DUNKERQUE CEDEX 1
Tél: 03 28 62 70 00



**Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Habitat-Déplacement**

PLAN DES HAUTEURS DE BATIMENTS

**Ghyvelde
Plan 1/2**

Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du

Portant approbation du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal Habitat
et Déplacement.

Dunkerque, le
Pour le Président,
Le Vice-Président,
Martiel BEYAERT



GHYVELDE

Voir règlement écrit

Voir règlement écrit

UXEM

9 m

12 m

9 m

9 m

9 m

12 m

9 m

9 m

9 m

9 m

9 m

9 m

9 m

9 m